



L'Echo du CA

Edition spéciale Coronavirus

lifras
DIVING
BELGIUM

Bulletin d'information à l'attention
de tous les membres de la Lifras.

Vendredi 26 mars 2021,

Mesdames et Messieurs les présidents de club et de commissions,
Mesdames et Messieurs les moniteurs et assistants moniteurs,
Mesdames et Messieurs les administrateurs de clubs,
Chers membres Lifras,

Il est évident que ces consignes freinent nos affiliés dans la pratique des activités subaquatiques. Il est possible que d'autres fédérations actives sur le territoire aient une autre interprétation plus laxiste des textes. Mais il est important de savoir que notre priorité reste votre sécurité et que la lecture des textes disponibles a fait l'objet d'une concertation avec les services compétents de Madame la ministre des Sports, en notre qualité de fédération délégataire en Fédération Wallonie/Bruxelles. Notre commission Médicale a également émis un avis qui a été pris en considération ([lien](#)).

Nous vous remercions pour les efforts consentis dans la pratique difficile de nos activités de loisirs.

Les conditions générales de lutte contre la pandémie sont maintenant connues et s'imposent de fait à tout le monde : masque, distance, bulles sociales, désinfection, etc. Il convient d'être attentif aux dispositions réglementaires et légales locales pouvant être plus restrictives (Gouverneur, autorité locale, responsable de site, ...).

Voici un état des lieux réalisé à la date du 26/03/2021 et d'application immédiate.

Commission de l'Enseignement

Il est important de se conformer aux règles suivantes, notamment :

- Les activités sportives ([lien](#) - protocole des activités physiques et sportive) organisées par les clubs sont autorisées avec un nombre limité de personnes (4)
- Les rassemblements sont interdits.
- La taille d'un groupe passe de 10 à 4 personnes dans le respect des distances sociales.

Généralités

- Respect des **conditions de reprise** de la plongée après infection COVID-19.
- Reprise de l'activité par trois (3) **plongées de réadaptation** obligatoires (dans le respect des règles de la commission de l'Enseignement).
- La plongée peut être réalisée avec des paliers obligatoires pour des plongeurs en bonne condition physique et psychique. Dans nos eaux froides habituelles la plongée à décompression obligatoire doit rester une exception.
- Favoriser l'exécution d'un palier de défatigation de 5 minutes à 5 mètres.

Pratique piscine (protocole piscine - [lien](#))

- Reprise des entraînements en piscine pour tous les membres (dans le respect des règles COVID).
- Nombre de pratiquants limité en fonction des lieux et dans le respect des protocoles « piscines » ([lien](#)).

Lifras asbl - Rue Jules Broeren 38 - 1070 Bruxelles - Tél. : +32(0)2/521.70.21 - Fax : +32(0)2/522.30.72



Pratique eaux libres

- Possibilité de réaliser tous les exercices en vue de l'obtention d'un brevet (attention à l'adaptation du protocole d'échanges d'embout), avec un respect strict de leur protocole.

Théorie

- Cours en présentiel reste interdit sauf pour la formation de cadres.
- Évaluation théorique en présentiel reste interdite sauf pour la formation de cadres.

Commission de Plongée technique

Dans un souci de cohérence avec les règles éditées par la commission de l'Enseignement, la commission de Plongée technique s'aligne sur les règles de celle-ci. Pour être précis :

- Respect des **conditions de reprise** de la plongée après infection COVID-19.
- Reprise de l'activité par trois (3) **plongées de réadaptation** obligatoires (dans le respect des règles de la commission de l'Enseignement).
- La plongée peut être réalisée avec des paliers obligatoires pour des plongeurs en bonne condition physique et psychique. Dans nos eaux froides habituelles la plongée à décompression obligatoire doit rester une exception. (Attention à la pratique du Trimix)
- Favoriser l'exécution d'un palier de défatigation de 5 minutes à 5 mètres.
- Possibilité de réaliser tous les exercices en vue de l'obtention d'un brevet (attention à l'adaptation du protocole d'échanges d'embout).
- Cours en présentiel restent interdits. (Pas de formation pratique fabrication de mélanges).
- Évaluation théorique en présentiel reste interdite.

Commission Apnée

- Lors des 3 premières sorties, la profondeur est limitée à 75 % de la profondeur autorisée en fonction du brevet et avec un maximum de 30 mètres.
- Recommandation de rester largement en deçà des performances personnelles (temps/durée) mais progressivement au-delà de 30 mètres.

Commission Nage avec palmes

- Reprise autorisée dans le respect des règles sanitaires mais aussi de la commission Médicale ([lien](#)) : effort d'intensité sous-maximale (3 premières séances).
- Pas de compétition.
- Entraînement autorisé dans le respect des règles sanitaires ([lien](#) - protocole activités physiques et sportives).

Commission Hockey subaquatique

- Reprise autorisée dans le respect des règles sanitaires mais aussi de la commission Médicale ([lien](#)) : effort d'intensité sous-maximale (3 premières séances)
- Pas de compétition
- Entraînement autorisé dans le respect des règles sanitaires ([lien](#) - protocole activités physiques et sportives)

Notre Ligue restera attentive à l'évolution de la pandémie et s'adaptera de manière sécuritaire.

Pour le Conseil d'administration

La présidente,

Maria del Pilar Ruiz Lopez

